

scolaire.

PARTENAIRES DU PROJET

Partenaires institutionnels

Municipalité, Éducation Nationale, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, CAF, Conseil départemental

Partenaires associatifs

Associations à caractère sportif, culturel ou de loisirs de la commune

Autres partenaires

Les parents d'élèves, le Conseil Municipal des Enfants, la bibliothèque municipale

Acteurs responsables de la mise en oeuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT

Marie FOSSET (BPJEPS), Coordonnatrice de la pause méridienne

Ketty DOBARD (BAFD), Responsable accueil périscolaire

Le personnel d'animation, dans le respect des taux d'encadrement requis, est :

- pour les enfants de maternelle, titulaire du CAP petite enfance et/ou du BAFA
- pour les enfants d'élémentaire, titulaire du BAFA ou

Mode d'inscription aux activités proposées

En début d'année, les parents inscrivent leurs enfants aux différents services périscolaires :

- pause méridienne l'inscription n'est pas obligatoirement quotidienne
- accueil périscolaire inscription au service la présence peut être irrégulière

Modalités actuelles d'information des familles

- une plaquette d'information, remise avec le dossier scolaire en juin, présente la semaine scolaire
- des portes ouvertes de l'école et des services périscolaires sont organisées une fois par an
- le site web de la Commune (www.corze.fr)
- dans les panneaux d'affichage, à l'entrée des écoles.



PERIMÈTRE ET PUBLIC DU P.E.D.T.

* Territoire concente

La commune de CORZÉ appartient depuis le 1er janvier 2017 à la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS) qui regroupe 17 communes et possède la compétence Enfance Jeunesse. Elle gère les structures petite enfance, les accueils de loisirs et les espaces jeunes. La compétence scolaire est restée communale.

CORZÉ est aujourd'hui une commune de 1807 habitants. Elle est située entre le Loir au nord-ouest et des bois au sud et à l'est. La RD 323 traverse son territoire qui s'étend sur 3149 hectares. Elle est aussi traversée par l'A11 et l'A85.

CORZÉ est une commune rurale, avec une agriculture qui occupe largement l'espace, mais aussi une commune résidentielle. Sa situation géographique, à proximité de la métropole angevine, en fait une commune attractive. De nouveaux quartiers se développent à la périphérie du centre bourg et accueillent une nouvelle population. Le territoire ne se situe pas en zone prioritaire.

* Clablissement scolains concerné

École publique Adrien TIGEOT, 191 élèves (prévision rentrée septembre 2019 : 203).

- Niveau maternelle : 3 classes, 77 élèves (84 prévus à la rentrée prochaine)
- Niveau élémentaire : 4 classes, 114 élèves (119 prévus à la rentrée prochaine) L'ouverture d'une 5ème classe en élémentaire est prévue pour la rentrée de septembre 2019.

Périodes de la journée et de la remaine concernées par le PED1

- La pause méridienne de 12h à 14h.
- Les accueils périscolaires, les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30.
- Les accueils de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires (gestion communautaire).

Duree da PEDT

- 3 ans maximum

ETAT DES LIEUX

Activités existantes avant la mise en place du PEDT

Petite enfanca

- Maison d'Assistante Maternelle agréée pour 12 enfants de moins de 3 ans
- Le RAM se réunit une fois par semaine partenariat avec la commune des Rives du Loir en Anjou.

Activités périscolaires

- Accueil périscolaire matin et soir. 30 enfants ont été accueillis en moyenne à la séance du matin et 35 à la séance du soir, 3 animateurs accueillant les enfants.
- Restaurant scolaire. 46 enfants de maternelle et 85 enfants d'élémentaire ont été accueillis, 11 personnes assurant l'encadrement et le service pendant la pause méridienne.

Activités extrascolaires

- Accueil de loisirs de 3 à 12 ans, les mercredis et vacances scolaires, organisé par la Communauté de Communes du Loir (en moyenne 26 enfants présents).
- Espace jeunes de 10 à 16 ans, les mercredis, vendredis et vacances scolaires, organisé par la Communauté de Communes d'Anjou Loir et Sarthe.
- Conseil municipal des enfants. Encadré par un animateur qualifié de la communauté de communes d'Anjou Loir et Sarthe mis à disposition.
- Transport scolaire. 11 enfants ont bénéficié de ce service.

Atouts du territoire et leviers pour la mise en place du PEDT

- Locaux disponibles pour accueillir les animations sur la pause méridienne : bâtiments scolaires (BCD), accueil de loisirs, salle d'accueil périscolaire, salle des fêtes, maison des associations, salles associatives, salle des sports, terrain de foot extérieur, terrain de tennis, bibliothèque municipale qui sont dans un périmètre proche de l'école.
- Mutualisation maximum du matériel entre école, accueil de loisirs et services périscolaires.
- Un tissu associatif dans divers domaines, notamment l'association culturelle et la bibliothèque, qui sont impliquées dans les structures périscolaires existantes et l'association de parents d'élèves dynamique sur la commune.
- Le personnel communal et communautaire (service enfance jeunesse) diplômé ou en cours de formation et des animateurs extérieurs.
- Contrat enfance jeunesse

CONCEPTION DE l'EDUCATION

L'Éducation recouvre tout ce qui contribue à la construction et au développement d'un être humain. Elle est donc, tout au long de la vie, une combinaison d'influences diverses :

Les unes volontaires (issues d'actes qui se veulent éducatifs, fruits d'une volonté éducative), les autres involontaires (issues de l'environnement, sans intention éducative).

Ces influences peuvent être conscientes ou inconscientes de la part de l'adulte ou de l'éduquant, subies, provoquées ou consciemment recherchées de la part de l'enfant ou de l'éduqué.

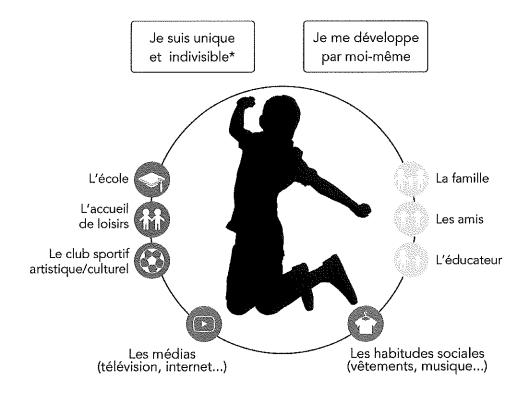
Ponctuelles ou permanentes, de toute nature et de toute origine, toutes ces influences se conjuguent : L'Éducation est globale.

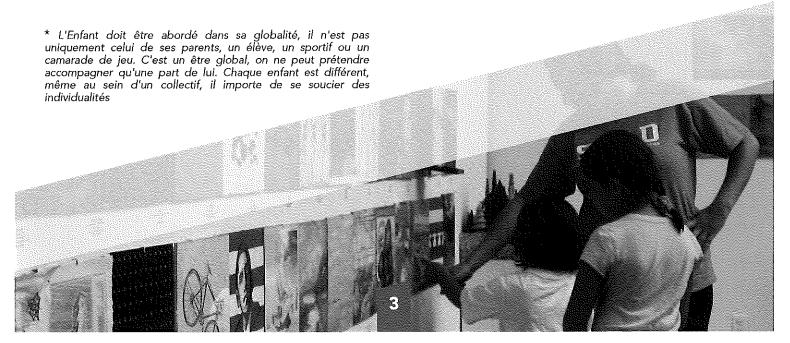
Au fil de la vie, toutes ces influences ne cessent de se multiplier et d'interagir : L'Éducation est continue.

L'action éducative recouvre le domaine des influences volontaires, elle diffuse des idées et des valeurs, elle transmet des savoirs, propose des savoir-faire et des savoir-être qui, non seulement influent sur les pratiques et les comportements, mais participent également de la construction de chacun.

Elle doit aussi exploiter les influences involontaires, en repérer les effets pour en tenir compte dans la détermination des influences volontaires que nous jugeons nécessaires.

L'action éducative, dans son ensemble, doit être finalisée : la volonté d'éduquer ne suffit pas, encore faut-il choisir dans quel but.





LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

RAPPEL DES BESOINS FONDAMENTAUX DES ENFANTS

Les valeurs sur lesquelles s'appuie ce projet de territoire sont avant tout celles de la République.

Les principes de la République sont l'indivisibilité, la laïcité, la République sociale et la démocratie.

La commune de Corzé souhaite mettre l'accent plus particulièrement sur le Vivre Ensemble, la Réussite, la Participation, l'Ouverture culturelle et le Développement durable.

Le bien-être est choisi comme fil conducteur et se retrouve dans l'ensemble des valeurs.

Le bien-être est un état de sérénité physique et psychique et d'épanouissement global. Il est atteint lorsque les besoins fondamentaux de l'enfant sont satisfaits.

a La biais Afra

Le bien-être est un état de plénitude, qui apparaît lorsque nos besoins primaires et secondaires sont assouvis. Atteindre cet état peut passer par l'action, l'activité, l'atteinte d'un objectif, mais il faut aussi donner une place à l'inaction, à l'inactivité. L'Enfant doit avoir du temps pour se centrer sur lui-même. Notre ambition est de permettre à chaque Enfant d'atteindre cet état.

Il convient pour cela de s'appuyer sur les valeurs que nous souhaitons défendre : la participation, le vivre-ensemble, la réussite, l'ouverture culturelle et le développement durable.

Sans hiérarchiser ces valeurs et sans en privilégier une plus qu'une autre, les adultes devront permettre à l'Enfant d'atteindre un état de bien-être.

Vivre Ensemble

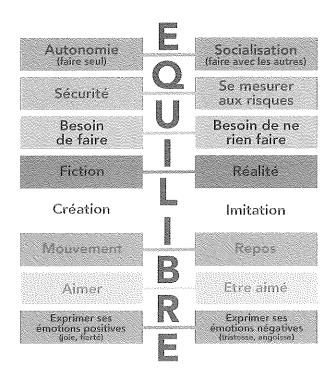
Au-delà de vivre ensemble, nous devons permettre aux enfants de « bien vivre-ensemble ». Considérer l'autre comme son égal dans un esprit de fraternité doit conduire à le respecter bien plus qu'à le tolérer. L'éducation doit inviter à considérer la différence comme une richesse pour la vie collective.

« Bien vivre ensemble » doit nous amener à respecter les croyances, les convictions et les opinions personnelles ; pour autant, les demandes individuelles ne doivent pas perturber l'organisation collective.

L'ouverture culturelle

L'ouverture culturelle est le point d'appui du civisme. C'est une des bases du vivre ensemble. Elle doit, en permettant la découverte des autres, favoriser le respect entre les individus. C'est en donnant accès à l'Enfant à une culture riche et variée que l'on va lui permettre d'acquérir une ouverture d'esprit qui le conduira à un respect naturel de la différence.

L'accès à la culture, à des rencontres intergénérationnelles, interculturelles, ou internationales doivent contribuer à l'ouverture culturelle et d'esprit de l'Enfant.



Farguar Visiguar Cont

Participer, c'est pouvoir et savoir exprimer ses opinions mais aussi écouter et respecter celles des autres. La participation va au-delà de donner son avis ou de participer à des élections.

Cela consiste à prendre des positions et à créer les conditions pour que les avis et envies des Enfants puissent être entendus. Il convient que les propositions retenues par le groupe d'enfants puissent être accompagnées par les adultes. Elles peuvent se concrétiser en actions collectives. Participer suppose que chaque Enfant, quelles que soient sa situation et celle de sa famille, puisse accéder aux services et aux espaces qui lui sont dédiés dans le respect du principe de laïcité.

e i a récession

La réussite résulte d'un grand nombre de facteurs, elle va au-delà de la réussite scolaire. Amener l'Enfant vers la réussite consiste à lui permettre de dépasser ses échecs afin qu'ils ne deviennent pas des freins mais bien des étapes pour y parvenir. Les adultes doivent proposer des activités afin de permettre à l'Enfant d'identifier le ou les domaines dans lesquels il a des aptitudes. Les adultes doivent accompagner l'Enfant afin que ces aptitudes deviennent le point d'appui de son épanouissement personnel, social, professionnel.

e be dáveloppement duráble

Le développement durable va au-delà des enjeux écologiques. Il s'agit de permettre aux générations futures de vivre sur une planète où le progrès écologique, économique et social respecte les enjeux de l'intérêt général. C'est à la fois une préoccupation d'aujourd'hui et un enjeu pour demain.

L'éducation des Enfants doit leur permettre d'appréhender les enjeux et d'intégrer les préceptes du développement durable. Le comportement des adultes doit être exemplaire et responsable pour ne pas renvoyer à la génération suivante le soin de résoudre les problèmes actuels.

Inviter les enfants et les adultes qui les éduquent, à avoir une réflexion sur leur consommation quotidienne afin de mesurer l'impact de celle-ci d'un point de vue écologique, économique et social.

LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

- - mettre en place une politique tarifaire
- inclusion des enfants en situation de handicap
- faciliter la mobilité douce
- travailler les horaires d'ouverture
- informer les enfants et les familles
- - mettre en place un conseil, une commission d'enfants
 - mise en place d'associations d'enfants
 - mettre en place des activités proposées par les enfants
 - ouvrir le conseil d'administration aux mineurs
 - aller à la rencontre des enfants hors les murs
 - mettre en place des points d'échange de livres, de jeux...
- - faciliter la mobilité
- mettre en place des échanges (locaux, internationaux...)
- faire découvrir des métiers aux enfants
- faire venir la culture aux enfants
 organiser des stages (sportifs, artistiques, lecture,
- manuels, culinaires, techniques...)
 informer les enfants et les familles
- ouvrir un «fab lab»

- mettre en place un conseil, une commission d'enfants mise en place d'un « permis » piéton / vélo et sensibiliser à son usage
- mise en place d'espaces de discussions, de débats
- mise en place de sessions de secourisme
- - mise en place d'actions éco-citoyennes portées par les
 - sensibiliser les enfants à l'écologie, la solidarité, l'économie...
 - mise en place d'action pour limiter le gaspillage (papier, objet, alimentation, énergie, eau...)
 - mettre en oeuvre une information accessible aux enfants

 - travailler sur la restauration scolaire, les goûters...
 - prendre soin du matériel, des objets...
 - mettre en place une ressourcerie
 - tendre vers le zéro déchet



Pour accompagner l'ensemble des structures dans la mise en oeuvre de cette évaluation, une démarche qualité sera mise en place. Elle permettra à chaque acteur de s'approprier les objectifs à atteindre et à les évaluer.

Chaque objectif sera évalué selon des indicateurs. Chaque structure sera invitée à contribuer aux évaluations.

Les modalités de réussite fixent les ambitions globales de la collectivité et permettront d'évaluer le PEDT à la fin de sa période de validité.

Chaque structure sera invitée à nommer un référent de la mise en oeuvre du PEDT dans la structure. Cette personne sera invitée à participer au comité de suivi.

Un comité de suivi, composé de représentants associatifs et communaux (élus, agents, parents...), se réunira au minimum 3 fois par an, afin de dresser des bilans des actions en cours. Ce comité sera également une instance d'échanges et de partenariats sur des projets à mener.

L'évaluation des objectifs

Donner la possibilité à tous les enfants de prendre une part active à la création et à la vie des structures qu'ils fréquentent

I- L'enfant prend-il une part active à la création et à la vie des structures qu'il fréquente?

A-Y a-t-il des espaces de paroles sur les structures?

B- A quelle fréquence se réunissent-ils?

- C-L'Enfant a-t-il la possibilité de faire des propositions?
- D-Combien de propositions d'Enfants ont été mises en oeuvre?
- E- Combien de structures ont été créées par des enfants?

A --- Si oui, sur l'ensemble des structures éducatives = item acquis

- ---> Si certaines structures les ont mis en place = item partiellement acquis
- ---> Si non = item non acquis
- B ---> Si au moins une réunion par trimestre = item acquis
- ---> Si au moins 3 réunions par an = item partiellement acquis
- ---> Si moins de 3 réunions par an = item non
- C ---> Si oui, sur l'ensemble des structures éducatives = item acquis
- ---> Si certaines structures les ont mises en place
- = item partiellement acquis

Modalités de réussite

- ---> Si non = item non acquis
- D ---> Si au moins cinq propositions par an = item acquis
- ---> Si au moins une proposition par an = item partiellement acquis
- -> Si pas de proposition = item non acquis E ---> Si au moins trois créations par an = item
- ---> Si au moins une création par an = item partiellement acquis
- --> Si pas de proposition = Item non acquis

Permettre aux enfants d'appréhender les notions et les préceptes du développement durable.

II- L'Enfant appréhende-t-il les enjeux du développement durable et en respecte-t-il les notions et préceptes ?

A- Existe-t-il un espace où l'Enfant à la possibilité d'émettre un avis sur le fonctionnement et y apporter des modifications?

B- Y-a-t-il une réflexion et une attention portées sur la consommation et les achats (énergies, origine des produits, dimension éthique, équitable, ...)?

C-Y-a-t-il des actions de sensibilisation à l'écologie de menées?

D-Y-a-t-il des actions de sensibilisation à l'économie de menées?

E- Y a-t-il des actions solidaires de mises en place?

A ---> Si oui, dans toutes les structures = item acquis

- ---> Si certaines structures en font = item partiellement acquis
- ---> Si non = item non acquis
- B ---> Si oui, dans tous les projets des structures
- ---> Si certaines structures les ont intégrées dans leur projet = item partiellement acquis
- ---> Si non = item non acquis
- C -> Si au moins une action nouvelle par structure = item acquis
- ---> Si au moins trois actions nouvelles au total = item partiellement acquis
- ---> Si pas d'action = item non acquis
- D ---> Si au moins une action nouvelle par structure = item acquis
- ---> Si au moins trois actions nouvelles au total = item partiellement acquis
- ---> Si pas d'action = item non acquis
- E ---> Si au moins une action solidaire par structure = item acquis
- ---> Si au moins trois actions solidaires au total = item partiellement acquis
- ---> Si pas d'action = item non acquis

B- Ces échanges permettent-ils à l'Enfant d'avoir accès à des activités variées ?

C- La mobilité est-elle prise en compte dans les différents projets?

D- Les évaluations mises en place mesurent-elles le niveau de curiosité de l'Enfant?

E- Les demandes et projets individuels sont-ils pris en comptes?

A ---> Si au moins une rencontre par an = item acquis

---> Si au moins une rencontre sur la durée du PEDT = item partiellement acquis

---> Si pas de rencontre = item non acquis

B ---> Si oui = item acquis

---> Si non = item non acquis

C ---> Si oui, dans tous les projets des structures

= item acquis

---> Si certaines structures l'ont intégrée dans leur projet = item partiellement acquis

---> Si non = item non acquis

D --- > Si oui = item acquis

---> Si non = item non acquis

E ---> Si oui = item acquis

---> Si non = item non acquis

IV - Les structures de la commune sont-elles accessibles à tous les enfants?

A- Existe-il une tarification adaptée à la situation familiale des enfants?

B- La structure est-elle accessible aux enfants en situation de handicap?

C- Les horaires répondent-ils au besoin d'accueil de tous les enfants?

D- Les enfants peuvent-ils venir seuls, sans risques jusqu'à la structure?

E- Les structures communiquent-elles sur leurs activités?

A ---> Si tarification individualisée dans toutes les structures = item acquis

---> Si tarification par tranches dans certaines structures = item partiellement acquis

---> Si non = item non acquis

B --- Si oui pour toutes les structures = item acquis

---> Si réflexion et adaptation en cours = item partiellement acquis

---> Si non = item non acquis

C ---> Si oui, dans tous les projets des structures

= item acquis

---> Si certaines structures l'ont intégré dans leur projet = item partiellement acquis

---> Si non = item non acquis

D ---> Si oui, dans tous les projets des structures

= item acquis

---> Si certaines structures l'ont intégré dans leur projet = item partiellement acquis

---> Si non = item non acquis

E ---> Si oui = item acquis

---> Si non = item non acquis

Créer les conditions pour que les enfants s'initient à leur future citoyenneté dans un cadre collectif.

V – Les enfants appréhendent-ils leur future citoyenneté ?

A- Des outils démocratiques sont-ils utilisés dans les structures (vote, débat, conseil...)?

B- Existe-t-il des actions portées à l'initiative des enfants / jeunes ?

C- Existe-t-il des temps d'information et de formation à la santé et à l'hygiène ?

D - Y a-t-il des actions de sensibilisation au civisme et à la citoyenneté ?

A ---> Si oui, sur l'ensemble des structures éducatives = item acquis

---> Si certaines structures les ont mis en place = item partiellement acquis

---> Si non = item non acquis

B --- Si au moins une action par an = item acquis

--> Si au moins une action sur la durée du PEDT = item partiellement acquis

---> Si pas d'action = item non acquis

C ---> Si oui, dans toutes les structures = item acquis

---> Si certaines structures en font = item partiellement acquis

---> Si non = item non acquis

Modalités de réussite

D ---> Si au moins une action nouvelle par an et par structure = item acquis

---> Si au moins trois actions nouvelles par an au total = item partiellement acquis

---> Si pas d'action = item non acquis

Modalities de reussite



CORZÉ PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2019-2022